L'Assemblée nationale classe sans suite la pétition contre la présomption d'usage légitime des armes à feu par les forces de l'ordre, après plus de 700 000 signatures

La commission des lois de l'Assemblée n'est pas revenue mardi soir sur la suite à donner à cette pétition, qui a recueilli quelque 730 000 signatures sur le site du Palais-Bourbon.

Ire plus tard | 67 commentaires

franceinfo
France Télévisions

Publié le 22/07/2026 20:39
Temps de lecture : 2min.

L'Assemblée nationale, à Paris, le 20 mars 2026. JESSE WILLIAMS / MAXPPP LUCAS / AFP

Le parcours de la pétition sur la présomption d'usage légitime des armes à feu par les forces de l'ordre a pris fin. La commission des lois de l'Assemblée nationale n'est penchée, dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 juillet, sur la suite à donner à cette pétition qui a recueilli quelque 730 000 signatures sur le site de l'Assemblée nationale , et a décidé de la classer sans suite, a rapporté LCP . Par 35 voix contre 21, les députés de la commission des lois ont considéré qu'elle n'avait pas vocation à être débattue dans l'hémicycle, un débat rendu possible quand le seuil de 500 000 signatures est dépassé.

À lire aussi

"Ils servirs de base pour les policiers", pourquoi le projet de loi sur l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre suscite un tollé bien au-delà de la gauche

Désigné rapporteur de la pétition, le député La France insoumise Ugo Bernalicis a plaidé pour sa recevabilité. *"Cette pétition nous oblige à la considérer pour ce qu'elle est : une interpellation citoyenne de grande ampleur dans une période estivale sur un sujet d'intérêt général, et même de respect des droits fondamentaux"*, a-t-il argué.

Tout(ef principal (de vers pétition) a déjà été traité", a en revanche estimé le député Christophe Marion, du groupe Ensemble pour la République. La pétition, déposée le 26 juin sur le site de l'Assemblée, appelait les députés à voter contre la proposition de loi. Mais celle-ci a été adoptée depuis, le 7 juillet, et doit désormais être étudiée au Sénat. *"Une démocratie qui ne respecte plus le vote du Parlement se renie"*, a jugé l'auteur de la proposition de loi, le député LR Républicains Eric Pauget, pour s'opposer à l'organisation d'un nouveau débat.

67 commentaires | partager

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de francetvinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

"Flèches, gardez vos distances" : les tutoriels expliquant les bons réflexes à adopter en cas de contrôle de police se multiplient sur TikTok

La mère d'Alex, mancuz par la DZ Mafia, a été enfilée de son domicile par le Raid cette nuit après des cris entre sur la présence d'une voiture piégée

Un policier "sérieusement blessé" à Marseille après avoir été renversé par un automobiliste lors d'un refus d'obtempérer

Un homme qui usurpait l'image de la gendarmerie nationale pour créer des contenus à caractère sexuel a été interpellé dans la Marne

Une femme meurt avoir été percutée par une voiture roulant à "une vitesse excessive" à Paris

La Quotidienne Société
Retrouvez tous les jours à 17h30 notre sélection de contenus "société"
tous les jours à 17h30

s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Police | Faits-divers

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegarder vos articles à lire plus tard
- Recevoir les alertes correspondant sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

: toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 7h30" et elle est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens trackés. En savoir plus

Notre politique de confidentialité